

VOTRE SEJOUR DE A à Z

Accompagnant

Si vous êtes en chambre particulière, une personne peut vous accompagner. Renseignez-vous à l'accueil sur les conditions financières de l'hébergement et des repas.

Accueil

A l'accueil, vous trouverez des hôtesses disposées à vous aider. N'hésitez pas à leur poser vos questions ou à leur faire part de vos remarques. Vous pouvez aussi vous adresser aux infirmières ou à la surveillante d'étage,

Air rafraîchi

Tout l'établissement est équipé d'un système de rafraîchissement d'air.

MERCI de ne pas ouvrir la fenêtre de votre chambre, en particulier en cas de canicule.

Animaux

Les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.

Boissons, restauration rapide, produits d'hygiène

Des distributeurs automatiques sont à votre disposition au 1^{er} étage de l'établissement.

Calme

Vous devez respecter le repos des autres malades, comme ils doivent respecter le vôtre. Veillez à baisser le volume de la radio ou de la télévision.

Chambre particulière

Si vous avez fait une demande de chambre particulière, elle vous sera toutefois attribuée en fonction des disponibilités.

Si votre mutuelle ne couvre pas cette prestation, elle sera à votre charge.

Confidentialité

Ensemble, respectons la !

Pour garantir au mieux votre intimité et le secret professionnel.

Courrier

Le courrier est distribué dans les chambres chaque jour en fin de matinée. Votre courrier en partance doit être déposé à l'accueil avant 16 heures dans la boîte aux lettres prévue à cet effet.

Culte

Nous pouvons vous mettre en relation avec un représentant de votre culte.

Dégradation du matériel

Toute dégradation du matériel par un patient ou un proche sera à sa charge.

Dépassement d'honoraires

Les médecins libéraux secteur II peuvent vous demander un dépassement d'honoraires avec votre accord préalable. Le remboursement s'effectue sur la base des honoraires conventionnés. Votre médecin vous donnera toutes les informations sur les honoraires qu'il compte pratiquer.

Dépôt d'argent ou d'objet de valeur

Nous vous recommandons de n'apporter dans la chambre ni objet de valeur, ni espèces. Toutefois, au moment de l'admission et jusqu'à 17h30, vous avez la possibilité d'effectuer un dépôt contre un reçu. En cas de sortie le week-end, ou les jours fériés, demandez à récupérer vos valeurs la veille avant 17h30. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur ou d'espèces non déposés.

Flieurs

Pour limiter les risques de prolifération des bactéries, les plantes en pot sont interdites. Si vous souhaitez néanmoins offrir des fleurs, optez plutôt pour des tiges enfermées dans une bulle d'eau. Aucun vase ne sera mis à disposition. Nous vous rappelons qu'il est interdit de faire tremper les fleurs dans les lavabos.

Handicapés

Nous avons des chambres, des toilettes, des rampes d'accès et des places de parking adaptées.

Parking

Le parking est à la disposition des patients et des visiteurs. Le parking n'étant pas gardé, il est recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans les voitures. La clinique décline toute responsabilité en cas de vol.

Permission de sortie

Si votre état le permet, vous pouvez profiter du parc de la clinique, sans oublier d'en informer l'infirmière.

Personnel

Le personnel soignant est identifié par un badge indiquant son nom et sa qualification.

Repas

Le petit-déjeuner est servi à 8h, le déjeuner à 12h, et le dîner à 19h. Une hôtesse vous propose la veille un choix de menus, sauf le jour de votre intervention et en cas de prescription médicale particulière. Si vous suivez un régime, veuillez le signaler à l'infirmière dès votre arrivée.

Transport

A l'accueil, vous pouvez demander à une hôtesse de vous appeler un véhicule. Les formalités de prises en charge et de règlements se font directement auprès de la société de transport. Un VSL ou une ambulance peuvent être prévus, une prescription médicale est nécessaire et établie par votre médecin.

Téléphone

Composer le « 0 » puis votre numéro d'appel. Une ligne d'appel directe vous sera ouverte et un numéro personnel vous sera communiqué par l'hôtesse d'accueil dès votre entrée en Clinique. Par ailleurs, une cabine téléphonique est à votre disposition au rez-de-chaussée fonctionnant avec une carte bancaire ou une carte téléphonique. Les téléphones portables sont interdits dans l'établissement (circulaire du ministère de la Santé 9/10/95).

Télévision

Toutes les chambres sont équipées d'un poste de télévision couleur avec télécommande. Veuillez en demander l'accès au standard dès votre arrivée (moyennant une redevance journalière). Un chèque de caution vous sera demandé à l'admission pour la télévision, le téléphone...

Visites

Les visites sont autorisées de 13h00 à 20h00, et pour le service de réanimation de 15h00 à 16h30 si l'état du patient le permet, et sont limitées à 2 personnes. Vos parents et amis sont les bienvenus, en revanche la présence des enfants n'est pas toujours souhaitable, veuillez vous en assurer auprès du personnel soignant.

Vous

Les visites sont autorisées de 9h30 à 19h45, si l'état du patient le permet. Les enfants de moins de 10 ans ne sont pas admis dans le service de surveillance continue. Les visites étant limitées dans ce service, il est conseillé de s'adresser à l'infirmière.

Nous vous souhaitons un prompt rétablissement au sein de notre établissement.